

Relevé de décisions
Bureau du Comité de Direction
Vidéo réunion du jeudi 14 mai 2020

Le Président **AUGEY** ouvre la séance à 18h.

Présents : MM GUAGLIARDI L - LUMALE - GUAGLIARDI P - LALANNE - - M. TACHON

Excusés : M LESCA - Mme PORTRON

Le Président ouvre la séance à 18h.

En préambule, au nom du District des Landes de football, le président adresse ses plus sincères condoléances à la famille et aux licenciés :

- du FC HAGETMAU à la suite de la disparition de Monsieur Pierre BEYRIERE, dirigeant
- de la JS LABOUHEYRE à la suite de la disparition de Monsieur Jorge GUEIDAO, président du club.

Informations et dossiers en cours

Le Président fait un retour sur les réunions nationales et régionales organisées ces derniers jours en audio-conférence.

Il revient notamment sur les décisions du Comité Exécutif de la FFF concernant :

- Les compétitions en plusieurs phases
- La réforme générationnelle
- Suspension à temps

Ces informations seront portées à la connaissance des clubs sur les différents réseaux.

Pour ce qui concerne les championnats de Jeunes, la LFNA élabore de nouveaux dispositifs en fonction des dernières dispositions fédérales. Le Comité de direction de la Ligue Régionale, convoqué pour le lundi 25 mai, devrait valider l'ensemble des classements, montées et descentes ainsi que l'organisation des compétitions pour la saison 2020/2021.

Concernant la reprise des activités « football » le président recommande à nouveau la plus grande prudence en souhaitant que les clubs restent fermés à leurs adhérents dans l'attente de nouvelles instructions fédérales.

Retour sur les réunions organisées en visio conférence avec les présidents de club.

Le Président dresse un compte-rendu des 4 réunions proposées aux présidents de club en visio-conférence.

La participation a été très satisfaisante (54 clubs sur 58).

Après une présentation de la situation du football landais et des principales décisions prises pendant la période de confinement, la parole a été donnée aux présidents de club qui ont pu s'exprimer sur l'état de leur association et poser de nombreuses questions sur l'organisation des compétitions, l'emploi, les aides financières ou encore la perspective d'une reprise des activités « football ».

Les clubs seront destinataires d'un rapport détaillé des sujets abordés au cours de ces réunions qui seront renouvelées début Juin.

Protocole sanitaire applicable à la réouverture du Centre départemental du football.

Sur proposition du Président, le Bureau adopte le protocole sanitaire applicable à la réouverture du Centre départemental du football à Tartas.

Le présent protocole précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du Centre départemental du football à Tartas après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux élus, professionnels et bénévoles du District des Landes de football.

Validé par le Bureau du District des Landes de football, dans sa réunion du jeudi 14 mai 2020 il sera communiqué à toutes les personnes concernées par tout moyen de correspondance et d'information. Il sera également affiché dans le hall d'entrée du Centre départemental du football à Tartas.

Il prend effet à compter du lundi 18 mai 2020.

En cas de non-respect de ce protocole, le Président ou le Président délégué peuvent prendre toute mesure utile pour préserver les intérêts du District des Landes de football.

Toute modification et/ou suspension de ce protocole devront faire l'objet d'une décision notifiée du Bureau du District des Landes de football.

Article 1 : Sur décision du Comité de direction du mardi 21 avril 2020, le Centre départemental du football reste fermé au public jusqu'au lundi 01 Juin 2020 inclus. Il ne pourra pas s'y tenir de réunion.

Article 2 : Toute personne qui souhaite pénétrer dans le Centre administratif devra au préalable se désinfecter les mains. Dans ce but, un distributeur de produit hydro alcoolique sera disposé à l'entrée du Centre ; un panneau indicateur précisera cette préconisation.

Article 3 : Suivant les dispositions prises par le Bureau dans sa réunion du 30 avril 2020, le retour du personnel sera autorisé à compter du lundi 18 mai 2020.

Article 4 : En fonction des nécessités de service, les bureaux administratifs seront désinfectés avant toute occupation par leurs titulaires. Cette opération sera renouvelée après le départ de chaque salarié en fin de journée.

Article 5 : Des lingettes et/ou produits désinfectants seront mis à disposition de chaque salarié dans leur bureau respectif. Il leur appartiendra de procéder régulièrement dans la journée à un nettoyage de leurs espaces dédiés.

Article 6 : Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition de chaque salarié dans leur bureau respectif. Des masques lavables et réutilisables seront remis à chaque salarié à leur retour sur leur poste de travail.

Article 7 : Un maximum de 2 personnes à la fois sera autorisé dans chaque bureau, à l'exception du bureau de la présidence, à la condition de respecter une distance minimum de 1.5m entre chaque personne.

Article 8 : Des réunions de travail pourront se tenir dans le bureau de la présidence à la condition de respecter une distance de 1.5m entre chaque personne et dans un maximum de 6 participants. Des masques, dont le port ne sera pas obligatoire, pourront être mis à disposition des participants. A l'issue de chaque réunion, l'espace sera désinfecté.

Article 9 : Aucun visiteur ne sera autorisé à pénétrer dans les espaces de travail dédiés au personnel et à la présidence. Toute personne non habilitée devra se tenir dans le hall d'accueil, à distance minimale de 1,5m de son interlocuteur.

Article 10 : Les espaces communs, hall d'accueil et wc, seront régulièrement désinfectés. Du gel hydro alcoolique sera disponible dans le hall d'accueil. Le vestiaire personnel ne sera pas accessible. Il est notamment interdit d'y prendre une douche.

Article 11 : Aucune restauration ne sera autorisée dans le Centre départemental. De même, il ne sera pas autorisé de pause-café collective. Les 2 distributeurs de boissons et produits divers disposés dans le hall d'accueil seront inaccessibles.

Article 12 : En raison de la réquisition du Centre CAPLANDES par les services de l'Etat, l'accès aux espaces jardin intérieur, salles Marsan et Océane ainsi que dans les 4 pavillons d'hébergement et leurs abords sera interdit.

Article 13 : Les gestes barrière, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- 
Se laver très régulièrement les mains
- 
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- 
Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- 
Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

M/2020/01/1000 - 6 mars 2020

Décision à prendre sur le maintien du salaire net du personnel – mois de mai 2020.

Sur proposition du Président, le Bureau décide du maintien du salaire net du personnel sur le mois de mai 2020.

Il est également décidé que les deux jeunes en contrat de Service Civique ne réintégreront pas les services du District des Landes de football d'ici la fin de leur contrat prévue le 30 mai 2020. Une notification en ce sens leur sera adressée par mail.



Questions diverses :

La Commission de Promotion de l'Arbitrage souhaite communiquer les dates de formation des candidats arbitres pour la saison 2020/2021. Le Bureau, dans l'attente des préconisations fédérales sur les modalités de reprise des activités, décide de surseoir à cette communication.

Prochaine réunion : Comité de direction le jeudi 28 mai 2020 à 18h30 en visio conférence.

Vu le Président, **Claude AUGÉY**

Vu le Président délégué, **Loreto GUAGLIARDI**

DLF/23.05.2020